

ANNEXES

ACTIVITÉS POUR SENSIBILISER AUX VIOLENCES SEXISTES ET SEXUELLES

*Document réalisé par Julie Faye, professeure certifiée de Lettres Modernes et personne ressources
lutte contre les discriminations – novembre 2023*

- Annexe 1 : Le violentomètrep.2
- Annexe 2 : « Vrai ou Faux » sur le consentementp.4
- Annexe 3 : Questionnaire drague / harcèlement / VSSp.6
- Annexe 4 : Photographies de l'exposition contre les VSSp.9

Annexe 1 : Le violentomètre

Se moque de toi en public
A confiance en toi
Te menace avec une arme
Est jaloux et possessif en permanence
Menace de se suicider à cause de toi
« Pète les plombs » lorsque quelque chose lui déplaît
Menace de diffuser des photos intimes de toi
Fouille tes textos, mails et applis
S'assure de ton accord pour ce que vous faites ensemble
Te touche les parties intimes sans ton consentement
T'humilie et te traite de folle quand tu lui fais des reproches
T'isole de ta famille et de tes proches
Contrôle tes sorties, habits, maquillage
T'oblige à regarder des films pornos
Te fait du chantage si tu refuses de faire quelque chose
Est content quand tu te sens épanouie
Te pousse, te tire, te gifle, te frappe
T'oblige à avoir des relations sexuelles
Insiste pour que tu lui envoies des photos intimes
Rabaisse tes opinions et tes projets
Te manipule
Respecte tes décisions, tes désirs et tes goûts
Accepte tes amies, amis et ta famille

Annexe 1 : Le violentomètre

PROFITE TA RELATION EST SAINNE QUAND IL...	
VIGILANCE, DIS STOP ! IL Y A DE LA VIOLENCE QUAND IL...	
PROTÈGE-TOI, DEMANDE DE L'AIDE TU ES EN DANGER QUAND IL...	

Annexe 2 : « vrai ou faux » sur le consentement

	Affirmations	VRAI	FAUX
1.	En France, l'âge légal du consentement sexuel est établi à 15 ans		
2.	Une personne qui accepte d'avoir un rapport sexuel, après insistance de la part de son partenaire, n'est pas consentante		
3.	La victime est parfois responsable de son agression		
4.	Si, lors d'un rapport sexuel, une personne ne réagit pas, ni physiquement ni verbalement, elle n'est pas consentante		
5.	La tenue « provocante » de la victime peut atténuer la responsabilité de l'auteur		
6.	L'état d'ébriété de la victime peut atténuer la responsabilité de l'auteur		
7.	Le consentement sous l'effet de la drogue ou de l'alcool est tout de même valable		
8.	Il suffit de demander le consentement de l'autre une fois		
9.	Il est normal d'insister pour avoir des relations sexuelles		
10.	Un baiser non souhaité est une agression sexuelle		
11.	Une personne qui dit « oui » à un rapport sexuel sans en avoir envie est tout de même consentante		
12.	Une fois qu'on a donné son consentement, on ne peut pas le retirer		
13.	L'auteur d'agressions sexuelles est le plus souvent un inconnu		
14.	Il est possible de dire oui à certains gestes et non à d'autres		

Annexe 2 : Correction « vrai ou faux » sur le consentement

- 1) **VRAI.** En France, l'âge légal du consentement est établi à 15 ans, 18 ans en cas d'inceste. Toutefois, à partir de 13 ans, les mineurs peuvent consentir si l'écart d'âge avec leur partenaire est inférieur à 5 ans.
- 2) **VRAI.** Dès que la personne exprime qu'elle n'est pas intéressée par un rapport sexuel, que ce soit par des gestes ou par la parole, l'autre ne peut pas insister. Il faut être attentif aux différents signes, d'autant plus lors d'une première rencontre.
- 3) **FAUX.** Le responsable est l'agresseur et non pas la victime.
- 4) **VRAI.** Le silence n'équivaut pas à un consentement. Le consentement doit être donné de manière explicite afin d'être valide. Cela peut résulter de paroles ou du comportement de la personne. De nombreuses victimes d'agressions sexuelles vivent ce que les psychologues appellent « l'effet de sidération », c'est-à-dire que lorsqu'elles sont confrontées à des actes très violents, il arrive qu'elles soient paralysées, comme dissociées de leur corps, et elles n'opposent alors plus aucune résistance. Le viol ne laissera donc pas forcément de trace physique, mais cela n'en reste pas moins un viol s'il y a absence de consentement. L'effet de sidération est d'autant plus fort lorsque l'agression est commise par une personne proche, provoquant une telle surprise chez la victime qu'elle n'est pas en mesure de réagir.
- 5) **FAUX.** La tenue que portait la victime n'a aucune incidence sur la responsabilité de l'auteur.
- 6) **FAUX.** L'alcool ne justifie pas ce genre de comportement, ce n'est pas parce que la victime n'était plus en état de repousser l'autre qu'elle était consentante et cela n'est pas non plus un facteur pouvant excuser en partie l'agresseur
- 7) **FAUX.** Si la personne est sous l'emprise de la drogue ou de l'alcool, alors elle n'est pas en mesure de donner son consentement, car elle ne dispose pas nécessairement de l'ensemble de ses capacités pour évaluer la situation et poser ses propres limites.
- 8) **FAUX.** Dans certains cas, cela peut être suffisant, mais dès que l'on sent que l'autre est réticent ou se referme, alors il est important de s'assurer qu'il est toujours d'accord pour aller plus loin. Le consentement doit être présent à chaque étape du rapport sexuel. Si une personne est consentante pour une pratique sexuelle, cela ne veut pas dire pour autant qu'elle soit consentante pour toutes les pratiques, et il faut donc s'assurer auprès d'elle qu'elle est d'accord. Le consentement est rétractable, il est possible de le retirer à tout moment, c'est pourquoi il est nécessaire de vérifier plusieurs fois si l'autre est toujours partant.
- 9) **FAUX.** Dès que la personne exprime qu'elle n'est pas intéressée par un rapport sexuel, que ce soit par des gestes ou par la parole, l'autre ne peut pas insister.
- 10) **VRAI.** En France, toute forme de contact sexuel indésirable constitue une agression sexuelle. (zones concernées : bouche, poitrine, sexe, fesses, entre-cuisses).
- 11) **FAUX.** Plusieurs éléments peuvent pousser une personne à céder à un acte sexuel sans être consentante (l'insistance de la part de l'autre, le chantage affectif, la pression sociale, la crainte de dire « non »).
- 12) **FAUX.** Le consentement est rétractable, il est possible de le retirer à tout moment, c'est pourquoi il est nécessaire de vérifier plusieurs fois si l'autre est toujours partant.
- 13) **FAUX.** Le plus souvent, l'agresseur est un proche et non un inconnu (on est loin du cliché de l'agresseur tapi dans une ruelle sombre).
- 14) **VRAI.** Vous avez le droit d'accepter d'embrasser la personne puis de refuser un rapport sexuel

Annexe 3 : Quizz drague / harcèlement sexuel / agression sexuelle / viol / autres VSS

QUESTIONNAIRE AUTOUR DES VIOLENCES SEXISTES ET SEXUELLES						
n°	Situations	Drague	Harcèlement sexuel	Agression sexuelle	Viol	Autres violences sexistes et/ou sexuelles
1	Siffler une personne qui traverse la cour					
2	Envoyer une photographie de pénis à une personne qui n'a rien demandé					
3	Dire que la prof est de mauvaise humeur parce qu'elle a ses règles					
4	Traiter une élève de « salope » dans les couloirs					
5	Inviter une fille à manger après les cours. Face à son refus, ne pas insister					
6	Mettre les mains sur les fesses d'une personne dans le couloir					
7	Embrasser une personne par surprise					
8	Imposer des récits de performances sexuelles dans les vestiaires de sport					
9	Se frotter à une fille dans le bus					
10	Faire un compliment à une personne qui n'a rien demandé et insister à de nombreuses reprises					
11	Faire des mimiques sexuelles avec sa bouche en classe					
12	Filmer et diffuser des vidéos de rapports sexuels dans les toilettes					
13	Imposer une fellation ou un cunni / forcer à accepter une fellation					

Annexe 3 : Correction quizz drague / harcèlement sexuel / agression sexuelle / viol / autres VSS

QUESTIONNAIRE AUTOUR DES VIOLENCES SEXISTES ET SEXUELLES						
n°	Situations	Drague	Harcèlement sexuel	Agression sexuelle	Viol	Autres violences sexistes et/ou sexuelles
1	Siffler une personne qui traverse la cour					X
2	Envoyer une photographie de pénis à une personne qui n'a rien demandé					X
3	Dire que la prof est de mauvaise humeur parce qu'elle a ses règles					X
4	Traiter une élève de « salope » dans les couloirs					X
5	Inviter une fille à manger après les cours. Face à son refus, ne pas insister	X				
6	Mettre les mains sur les fesses d'une personne dans le couloir			X		
7	Embrasser une personne par surprise			X		
8	Imposer des récits de performances sexuelles dans les vestiaires de sport					X
9	Se frotter à une fille dans le bus			X		
10	Faire un compliment à une personne qui n'a rien demandé et insister à de nombreuses reprises		X			
11	Faire des mimiques sexuelles avec sa bouche en classe					X
12	Filmer et diffuser des vidéos de rapports sexuels dans les toilettes			X		X
13	Imposer une fellation ou un cunni / forcer à accepter une fellation				X	

Annexe 3 : Correction quizz drague / harcèlement sexuel / agression sexuelle / viol / autres VSS

1. **C'est un outrage sexiste.** C'est le fait d'imposer à une personne tout propos ou comportement à connotation sexiste et/ou sexuel qui porte atteinte à sa dignité ou qui crée à son encontre une situation intimidante, hostile ou offensante.
2. **C'est un outrage sexiste** s'il s'agit d'un message privé et que cela n'est arrivé qu'une fois ; **c'est de l'exhibition sexuelle** si l'envoi est public (sur les réseaux sociaux).
3. **C'est un outrage sexiste** qui s'appuie sur du sexisme ordinaire.
4. **C'est une injure sexiste.** Les violences verbales sont sévèrement sanctionnées si elles sont sexistes.
5. **C'est de la drague.** Il n'est pas interdit de faire une telle proposition. A condition que l'autre personne accepte. Si celle-ci refuse, et que la proposition se fait de plus en plus insistante, voire se répète régulièrement, il s'agira **alors de harcèlement sexuel.**
6. **C'est une agression sexuelle.** *« Une agression sexuelle peut être punie jusqu'à 5 ans d'emprisonnement et 75 000 euros d'amende tandis que, pour un harcèlement sexuel par un collègue, la peine peut aller jusqu'à 2 ans de prison et 30 000 euros d'amende, même si, dans les faits, ces plafonds sont rarement atteints »*, indique Maude Beckers. Pour qualifier ces contacts en « agression sexuelle », il faut que soient touchées, sans le consentement de la victime, une ou plusieurs parties intimes : c'est le cas des fesses, mais aussi de la poitrine, des cuisses, du sexe ou de la bouche d'un individu.
7. **C'est une agression sexuelle.** *« Embrasser quelqu'un de force ou par surprise, lui "attraper les fesses" dans les transports ou au travail, quel que soit le contexte : il s'agit d'une agression sexuelle punie par la loi »*. Un agissement puni de 5 ans d'emprisonnement et de 75 000 euros d'amende.
8. **C'est un outrage sexiste.** C'est le fait d'imposer à une personne tout propos ou comportement à connotation sexiste et/ou sexuel qui porte atteinte à sa dignité ou qui crée à son encontre une situation intimidante, hostile ou offensante.
9. **Il s'agit d'une agression sexuelle.** Les transports en commun sont des lieux de promiscuité, dans lesquels certains en profitent pour passer à l'acte et commettre des attouchements sur les passagers. Frotter son sexe sur le corps d'une femme est bien une agression sexuelle. L'agresseur encourt une peine de cinq années d'emprisonnement et de 75 000 euros d'amende.
10. **C'est du harcèlement sexuel.** Il n'est pas interdit de complimenter quelqu'un. Mais la drague est un jeu de séduction qui va de pair avec le consentement. Si la femme refuse de poursuivre l'échange, et que les avances se font de plus en plus pressantes et qu'elles sont répétées alors il s'agit de harcèlement sexuel.
11. **C'est un outrage sexiste.** C'est le fait d'imposer à une personne tout propos ou comportement à connotation sexiste et/ou sexuel qui porte atteinte à sa dignité ou qui crée à son encontre une situation intimidante, hostile ou offensante.
12. **C'est une atteinte à l'intimité de la vie privée.** C'est le fait de diffuser sans consentement des personnes concernées du contenu à caractère sexuel sur un espace public en ligne. Si ces vidéos / photos concernent des mineur-es (moins de 15 ans) **alors il s'agit de diffusion de vidéos à caractère pédopornographique.**
13. **C'est un viol.** Il s'agit de tout acte de pénétration sexuelle de quelque nature que ce soit, ou tout acte bucco-génital commis sur personne d'autrui par violence, contrainte, menace ou surprise.

• Les insultes + Comment réagir face à une agression sexiste ?

Les insultes

insultes les comparant à des animaux

COCHONNE
CHIENNE
GROSSE VACHE

insultes à caractère sexuel

SALOPE
filles facile
PUTE
USUCEUSE

insultes à caractère sexuel ciblant la mère

JE VAIS BAISER TA MÈRE
TA MÈRE LA PUTE

insultes les comparant à des objets

Plaque à repasser
PLANCHE À PAIN
GROS SAC

COMMENT RÉAGIR Face aux agressions sexistes ?

La technique doublement féministe des 3 phases :

- 1) Dire & constater (demander à la personne de pointer)
 - Examiner son rôle par rapport à ce comportement
 - Ça me met mal à l'aise
- 2) Formuler une injonction explicite et concise ! (tu vas devoir donner de suite)

La technique du "scouting" :

- Nommer le langage & l'usage (exemple : "ta mère")
- Examiner son rôle (exemple : "tu es là pour quoi")
- Réagir par exemple
- Nommer la règle du jeu (ex : "c'est commun à chaque étape")

DOCUMENTER
Exemple : "Tu es et tu parles des phrases..."

DIALOGUER
Exemple : "Je ne veux pas que tu sois..."

DIRIGER
Exemple : "Demande un soutien..."

DISTRHAIRE
Exemple : "Je suis curieuse de connaître la version..."

DÉLÉGUER
Exemple : "Appelle une personne que tu connais..."

La méthode des 5D